

**RAPPORT N°15 : LOTISSEMENT PRE DE MONSIEUR A ARLANC : VENTE DE TERRAIN**

M. le Président rappelle que la communauté de communes est maître d'ouvrage du lotissement Pré Monsieur sur la commune d'Arlanc. Lors de la phase de préparation du projet, un propriétaire mitoyen a émis le souhait d'acquérir une bande de terrain le jouxtant. Cette dernière a donc été sortie de l'emprise du lotissement.

Il convient aujourd'hui de régulariser la situation. Après réalisation d'un document d'arpentage par le cabinet GEOVAL, il est proposé de vendre la parcelle BP 336 sur la commune d'Arlanc, d'une superficie de 59 ca à un prix de mille cinq cents euros (1 500€) représentant les frais divers engagés par la communauté de communes.

Il est demandé d'autoriser M. Le Président à signer l'acte et de réaliser la vente.

Sur proposition du Président,

**Délibération,**

il vous est proposé :

- d'autoriser M. le Président à signer l'acte et à réaliser la vente avec M. Lagorsse, pour un montant de 1 500 € ;
- de désigner Maître Pierre Sauret comme notaire en charge de cette affaire ;
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.